

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À L'ISSUE DE LA PÉRIODE DE TRANSITION

PEUPLE



Commune

Maire et Assemblée Citoyenne Communale



Groupement de communes par bassin de vie

Gouvernance collégiale



Canton

Elu référent du Canton



Département

Elus référents

Président du Conseil Départemental



Région

Ambassadeur régional



Circonscription

Député



Gouvernement



1^{er} Ministre

Vice-Président



Président de la République



Notre projet citoyen. Pour un changement de cap !

Trahie par un demi siècle de politique professionnelle, **la société civile s'engage dans un bouleversement devenu incontournable** afin de redonner au mot « politique » toute son intégrité et sa valeur morale.

Cela **implique de mettre en place une période de transition de 12 à 24 mois** durant laquelle nous serons amenés à prendre des ordonnances, organiser des référendums et engager certaines réformes.

Nous serons, notamment amenés, à supprimer :

- 100% des Conseillers départementaux
Remplacés par un représentant des Maires dans chaque Canton.
- 100% des Conseillers régionaux
Remplacés par une structure administrative et un Ambassadeur régional.
- 100% des Sénateurs

Au terme de cette période de transition, nous aurons ainsi pu :

- Instaurer une démocratie participative.
- Retrouver une souveraineté individuelle et nationale.
- Converger vers une évolution de la société qui saura porter le vivant dans toute sa globalité.

Pour en savoir plus...

Site internet : <https://conseil-national-liberation.org>

Courriel : cnl2022@outlook.fr